



MAIRIE DE BENQUET



CERTIFICAT ADMINISTRATIF

OBJET : Délibération n°13_2026 sur la Fongibilité des crédits en M57 pour l'année 2026 – Erreur matérielle.

Je soussigné, Pierre MALLET, maire de Benquet, certifie qu'une erreur matérielle d'écriture s'est introduite dans la rédaction de la délibération du 9 avril 2026 relative à la fongibilité des crédits en M57 pour l'année 2026.

Au lieu de « dans la limite de xx % », il faut lire « dans la limite de 7,5 % ».

Document établi pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à BENQUET, le 14 avril 2026



Le Maire,
Pierre MALLET